

Résultats financiers

États financiers consolidés résumés	2
États consolidés résumés des résultats	2
États consolidés résumés du résultat global	2
Bilans consolidés résumés	3
États consolidés résumés des variations des capitaux propres	4
Tableaux consolidés résumés des flux de trésorerie	6
Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités	7
Note 1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière	7
Note 2. Méthodes comptables significatives	7
Note 3. Filiales	8
Note 4. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	8
Note 5. Impôt sur le résultat	9
Note 6. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire	9
Note 7. Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	9
Note 8. Créances sur cartes de crédit	10
Note 9. Actifs détenus en vue de la vente et cessions	10
Note 10. Dette à long terme	11
Note 11. Capital social	12
Note 12. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme	14
Note 13. Instruments financiers	15
Note 14. Passifs éventuels	18
Note 15. Transactions entre parties liées	19
Note 16. Informations sectorielles	20
Note 17. Événement postérieur à la date de clôture	22

États consolidés résumés des résultats

(non audité) (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	12 semaines closes les	
	22 mars 2025	23 mars 2024
Produits	14 285 \$	13 735 \$
Charges d'exploitation		
Coût des stocks vendus	9 520	9 135
Frais de vente et charges générales et administratives	3 688	3 629
	13 208	12 764
Résultat d'exploitation	1 077	971
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 4)	444	215
Bénéfice avant impôt sur le résultat	633	756
Impôt sur le résultat (note 5)	283	264
Bénéfice net	350	492
Attribuable aux :		
Actionnaires de la société (note 6)	93	246
Participations ne donnant pas le contrôle	257	246
Bénéfice net	350 \$	492 \$
Bénéfice net par action ordinaire (en dollars) (note 6)		
De base	0,64 \$	1,76 \$
Dilué	0,62 \$	1,73 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

États consolidés résumés du résultat global

(non audité) (en millions de dollars canadiens)	12 semaines closes les	
	22 mars 2025	23 mars 2024
Bénéfice net	350 \$	492 \$
Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt		
Élément reclassé en résultat net ou qui pourrait l'être ultérieurement :		
(Pertes latentes) profits latents sur les couvertures de flux de trésorerie (note 13)	(13)	3
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :		
Pertes actuarielles nettes au titre des régimes à prestations définies (note 12)	(34)	(37)
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	—	7
Autres éléments du résultat global	(47)	(27)
Résultat global	303	465
Attribuable aux :		
Actionnaires de la société	67	237
Participations ne donnant pas le contrôle	236	228
Résultat global	303 \$	465 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

Bilans consolidés résumés

(non audité) (en millions de dollars canadiens)	22 mars 2025	Aux 23 mars 2024	31 déc. 2024
ACTIFS			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 304 \$	1 941 \$	2 048 \$
Placements à court terme	1 003	321	648
Créances	1 469	1 280	1 503
Créances sur cartes de crédit (note 8)	3 797	3 846	4 230
Stocks	6 303	5 950	6 332
Charges payées d'avance et autres actifs	657	706	737
Actifs détenus en vue de la vente (note 9)	42	15	62
Total des actifs courants	14 575	14 059	15 560
Immobilisations corporelles	12 636	11 933	12 686
Actifs au titre de droits d'utilisation	4 986	4 434	4 920
Immeubles de placement	5 513	5 403	5 506
Coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	871	881	884
Immobilisations incorporelles	5 307	5 870	5 460
Goodwill	4 903	4 879	4 902
Impôt différé	122	136	128
Dépôts de garantie	39	36	38
Autres actifs	1 281	1 082	1 352
Total des actifs	50 233 \$	48 713 \$	51 436 \$
PASSIFS			
Passifs courants			
Dettes bancaires	22 \$	1 \$	— \$
Fournisseurs et autres passifs	6 919	6 466	7 894
Passif au titre de la fidélisation	216	126	212
Provisions (note 14)	106	127	509
Impôt sur le résultat à payer	107	160	141
Dépôts à vue de clients	513	170	353
Dettes à court terme (note 8)	500	450	800
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme (note 10)	967	2 430	1 313
Tranche à moins d'un an des obligations locatives	973	878	1 045
Participation des pharmaciens propriétaires	351	393	255
Total des passifs courants	10 674	11 201	12 522
Provisions	98	93	105
Dettes à long terme (note 10)	14 836	12 754	14 071
Obligations locatives	5 095	4 559	4 977
Passif lié aux parts de fiducie	3 878	3 820	3 715
Impôt différé	1 662	1 862	1 675
Autres passifs	1 221	1 197	1 234
Total des passifs	37 464	35 486	38 299
CAPITAUX PROPRES			
Capital social (note 11)	3 287	3 326	3 293
Résultats non distribués	5 253	5 377	5 490
Surplus d'apport	(2 914)	(2 456)	(2 787)
Cumul des autres éléments du résultat global	229	214	246
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	5 855	6 461	6 242
Participations ne donnant pas le contrôle	6 914	6 766	6 895
Total des capitaux propres	12 769	13 227	13 137
Total des passifs et des capitaux propres	50 233 \$	48 713 \$	51 436 \$

Passifs éventuels (note 14). Événement postérieur à la date de clôture (note 17).

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

États consolidés résumés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audité)	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Total du capital social	Résultats non distribués	Surplus d'apport	Écarts de conversion	Couvertures de flux de trésorerie	Ajustement de la juste valeur au transfert d'immeubles de placement	Total du cumul des autres éléments du résultat global	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 31 déc. 2024	2 476 \$	817 \$	3 293 \$	5 490 \$	(2 787) \$	31 \$	(5) \$	220 \$	246 \$	6 895 \$	13 137 \$
Bénéfice net	—	—	—	93	—	—	—	—	—	257	350
Autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	—	—	—	(18)	—	—	(8)	—	(8)	(21)	(47)
Résultat global	— \$	— \$	— \$	75 \$	— \$	— \$	(8) \$	— \$	(8) \$	236 \$	303 \$
Transfert de la réserve de réévaluation à la cession d'immeubles de placement	—	—	—	9	—	—	—	(9)	(9)	—	—
Incidence de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (note 11)	11	—	11	—	(17)	—	—	—	—	(12)	(18)
Actions rachetées et annulées (note 11)	(18)	—	(18)	(208)	—	—	—	—	—	—	(226)
Incidence nette des actions détenues en fiducie (note 11)	1	—	1	4	—	—	—	—	—	—	5
Transactions portant sur le capital de Loblaw et dividendes	—	—	—	—	(110)	—	—	—	—	(205)	(315)
Dividendes déclarés											
Par action ordinaire (en dollars) (note 11)											
– 0,820 \$	—	—	—	(106)	—	—	—	—	—	—	(106)
Par action privilégiée (en dollars) (note 11)											
– Série I – 0,3625 \$	—	—	—	(4)	—	—	—	—	—	—	(4)
– Série III – 0,3250 \$	—	—	—	(3)	—	—	—	—	—	—	(3)
– Série IV – 0,3250 \$	—	—	—	(2)	—	—	—	—	—	—	(2)
– Série V – 0,296875 \$	—	—	—	(2)	—	—	—	—	—	—	(2)
	(6) \$	— \$	(6) \$	(312) \$	(127) \$	— \$	— \$	(9) \$	(9) \$	(217) \$	(671) \$
Solde au 22 mars 2025	2 470 \$	817 \$	3 287 \$	5 253 \$	(2 914) \$	31 \$	(13) \$	211 \$	229 \$	6 914 \$	12 769 \$

États consolidés résumés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audité)	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Total du capital social	Résultats non distribués	Surplus d'apport	Écarts de conversion	Couvertures de flux de trésorerie	Ajustement de la juste valeur au transfert d'immeubles de placement	Total du cumul des autres éléments du résultat global	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 31 déc. 2023	2 508 \$	817 \$	3 325 \$	5 421 \$	(2 275) \$	28 \$	1 \$	175 \$	204 \$	6 788 \$	13 463 \$
Bénéfice net	—	—	—	246	—	—	—	—	—	246	492
Autres éléments du résultat global ⁱ⁾	—	—	—	(19)	—	—	3	7	10	(18)	(27)
Résultat global	— \$	— \$	— \$	227 \$	— \$	— \$	3 \$	7 \$	10 \$	228 \$	465 \$
Incidence de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (note 11)	17	—	17	—	(19)	—	—	—	—	(13)	(15)
Actions rachetées et annulées (note 11)	(18)	—	(18)	(172)	—	—	—	—	—	—	(190)
Incidence nette des actions détenues en fiducie (note 11)	2	—	2	7	—	—	—	—	—	—	9
Transactions portant sur le capital de Loblaw et dividendes	—	—	—	—	(162)	—	—	—	—	(237)	(399)
Dividendes déclarés											
Par action ordinaire (en dollars) (note 11)											
– 0,713 \$	—	—	—	(95)	—	—	—	—	—	—	(95)
Par action privilégiée (en dollars) (note 11)											
– Série I – 0,3625 \$	—	—	—	(4)	—	—	—	—	—	—	(4)
– Série III – 0,3250 \$	—	—	—	(3)	—	—	—	—	—	—	(3)
– Série IV – 0,3250 \$	—	—	—	(2)	—	—	—	—	—	—	(2)
– Série V – 0,296875 \$	—	—	—	(2)	—	—	—	—	—	—	(2)
	1 \$	— \$	1 \$	(271) \$	(181) \$	— \$	— \$	— \$	— \$	(250) \$	(701) \$
Solde au 23 mars 2024	2 509 \$	817 \$	3 326 \$	5 377 \$	(2 456) \$	28 \$	4 \$	182 \$	214 \$	6 766 \$	13 227 \$

i) Les autres éléments du résultat global comprennent une perte actuarielle de 34 millions de dollars (37 millions de dollars en 2024), dont une tranche de 18 millions de dollars (19 millions de dollars en 2024) est présentée dans les résultats non distribués, et une autre de 16 millions de dollars (18 millions de dollars en 2024), dans les participations ne donnant pas le contrôle. Les participations ne donnant pas le contrôle comprennent également une perte de 5 millions de dollars sur les couvertures de flux de trésorerie (perte négligeable en 2024). Les participations ne donnant pas le contrôle ne comprennent aucun profit ni aucune perte de change (néant en 2024).

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

Tableaux consolidés résumés des flux de trésorerie

(non audité) (en millions de dollars canadiens)	12 semaines closes les	
	22 mars 2025	23 mars 2024
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	350 \$	492 \$
Ajouter (déduire) :		
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 4)	444	215
Impôt sur le résultat (note 5)	283	264
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	627	613
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement et des actifs détenus en vue de la vente	(3)	16
Ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers (note 13)	9	30
Variation du compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit (note 8)	8	9
Variation des provisions (note 14)	(410)	3
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 7)	(747)	(673)
Variation des créances sur cartes de crédit, montant brut (note 8)	425	277
Impôt sur le résultat payé	(303)	(402)
Intérêts perçus	19	17
Autres	(10)	(7)
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	692	854
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement	(208)	(349)
Entrées d'immobilisations incorporelles	(70)	(80)
(Acquisition) cession de placements à court terme	(355)	151
Produit de la cession d'actifs	86	24
Paievements au titre de la location reçus relativement aux contrats de location-financement	—	4
Remboursements sur les prêts hypothécaires, prêts et billets à recevoir	123	20
(Augmentation) diminution des dépôts de garantie	(1)	2
Cession (acquisition) de titres à long terme	30	(1)
Autres	(39)	4
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	(434)	(225)
Activités de financement		
Augmentation (diminution) de la dette bancaire	22	(12)
Diminution de la dette à court terme (note 8)	(300)	(400)
Augmentation des dépôts à vue de clients	160	4
Dette à long terme – Émise (note 10)	789	458
– Remboursements (note 10)	(366)	(270)
Intérêts payés	(256)	(245)
Loyers payés en trésorerie en vertu des obligations locatives – intérêts (note 4)	(61)	(52)
Loyers payés en trésorerie en vertu des obligations locatives – capital	(175)	(172)
Capital social – Émis (note 11)	10	16
– Racheté et annulé (note 11)	(174)	(145)
Capital social ordinaire de Loblaw – Émis	22	57
– Racheté et annulé	(243)	(261)
Capital social privilégié de Loblaw – Racheté et annulé	(225)	—
Impôt payé sur les rachats de capital social	(57)	—
Dividendes – aux porteurs d'actions ordinaires	(107)	(87)
– aux porteurs d'actions privilégiées	(11)	(11)
– aux participations ne donnant pas le contrôle	(76)	—
Autres	47	(23)
Sorties nettes liées aux activités de financement	(1 001)	(1 143)
Incidence de la variation des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(1)	4
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(744)	(510)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	2 048	2 451
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	1 304 \$	1 941 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

Note 1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière

George Weston Limitée (« GWL » ou la « société ») est une société ouverte canadienne constituée en 1928 dont le siège social est situé au 22, av. St. Clair Est, Toronto, Canada M4T 2S5. La société mère de la société est Wittington Investments, Limited (« Wittington »).

La société exerce ses activités par l'intermédiaire de deux secteurs d'exploitation à présenter, Les Compagnies Loblaw Limitée (« Loblaw ») et Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix »). Le poste « Incidence de la consolidation » tient compte des éliminations, des ajustements intersectoriels et d'autres ajustements de consolidation. La trésorerie et les placements à court terme, et les autres placements détenus par la société, ainsi que toutes les autres activités à l'échelle de la société qui ne sont pas attribués aux secteurs d'exploitation à présenter, notamment les charges d'intérêts nettes, les activités du siège social et les charges administratives, sont inscrits au poste « Siège social de GWL ».

Loblaw compte deux secteurs d'exploitation à présenter : Vente au détail et Services financiers. Le secteur Vente au détail de Loblaw comprend principalement les secteurs de l'alimentation au détail et des pharmacies au détail. Loblaw offre aux Canadiens des produits d'alimentation, des services pharmaceutiques et de soins de santé, des produits de soins de santé et de beauté, des vêtements, des articles de marchandise générale et des services financiers.

Propriétés de Choix détient, gère et aménage un portefeuille de haute qualité d'immeubles commerciaux et résidentiels partout au Canada.

Pendant les périodes intermédiaires, le caractère saisonnier des activités et le calendrier des jours fériés ont une incidence sur le bénéfice net trimestriel. Par conséquent, la performance trimestrielle n'est pas nécessairement représentative de la performance annuelle. Loblaw a toujours dégagé davantage de produits au quatrième trimestre qu'aux trimestres précédents de son exercice.

Note 2. Méthodes comptables significatives

Les méthodes comptables significatives ainsi que les estimations et jugements comptables critiques décrits dans les états financiers consolidés annuels audités de 2024 de la société ont été appliqués de manière uniforme lors de la préparation des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités sont présentés en dollars canadiens.

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités sont établis selon la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire*, publiée par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de comptabilité » ou « PCGR ») et doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels audités de 2024 de la société et les notes y afférentes.

La publication des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités a été approuvée par le Conseil d'administration de la société le 5 mai 2025.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

Note 3. Filiales

Le tableau suivant présente un résumé des principales filiales de la société. Les participations véritables détenues équivalent aux droits de vote que détient la société. La variation des capitaux propres sous forme d'actions ordinaires de Loblaw et des parts de fiducie de Propriétés de Choix a une incidence sur la participation de GWL dans Loblaw et dans Propriétés de Choix, respectivement.

		22 mars 2025		Aux 23 mars 2024		31 déc. 2024	
		Nombre d'actions / de parts détenues	Participation véritable	Nombre d'actions / de parts détenues	Participation véritable	Nombre d'actions / de parts détenues	Participation véritable
Loblaw	Actions ordinaires ⁱ⁾	157 704 714	52,6 %	162 236 298	52,6 %	158 853 468	52,6 %
	Parts de société en commandite de catégorie B ⁱⁱ⁾	395 786 525	s. o.	395 786 525	s. o.	395 786 525	s. o.
	Parts de fiducie	50 661 415	s. o.	50 661 415	s. o.	50 661 415	s. o.
Propriétés de Choix		446 447 940	61,7 %	446 447 940	61,7 %	446 447 940	61,7 %

- i) GWL participe à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw afin de conserver son pourcentage de participation.
- ii) Les parts de société en commandite de catégorie B (les « parts échangeables ») ont une valeur économique équivalente aux parts de fiducie, confèrent à leurs porteurs le droit de recevoir des distributions équivalentes à celles versées sur les parts de fiducie et sont échangeables, au gré du porteur, en parts de fiducie.

Note 4. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières

Les composantes des charges d'intérêts nettes et autres charges financières se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	12 semaines closes les	
	22 mars 2025	23 mars 2024
Charges d'intérêts :		
Dette à long terme	162 \$	151 \$
Obligations locatives	61	52
Emprunts liés aux créances sur cartes de crédit	20	19
Distributions sur les parts de fiducie	53	52
Fiducies de financement indépendantes	7	10
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme (note 12)	—	1
Passifs financiers	11	12
Intérêts inscrits à l'actif	(12)	(1)
	302 \$	296 \$
Produits d'intérêts :		
Produits de désactualisation	(1) \$	(1) \$
Produits d'intérêts	(19)	(21)
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme (note 12)	(1)	—
	(21) \$	(22) \$
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	163 \$	(59) \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	444 \$	215 \$

Note 5. Impôt sur le résultat

Pour le premier trimestre de 2025, la charge d'impôt sur le résultat s'est établie à 283 millions de dollars (264 millions de dollars en 2024) et le taux d'impôt effectif, à 44,7 % (34,9 % en 2024). L'augmentation du taux d'impôt effectif est principalement attribuable à l'incidence, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement non imposable de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie.

Note 6. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	12 semaines closes les	
	22 mars 2025	23 mars 2024
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	93 \$	246 \$
Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	(10)	(10)
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	83 \$	236 \$
Réduction du bénéfice net attribuable à la dilution liée à Loblaw	(2)	(2)
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires aux fins du calcul du bénéfice dilué par action	81 \$	234 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions) (note 11)	129,7	134,2
Effet dilutif de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres ⁱ⁾ (en millions)	0,7	0,7
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	130,4	134,9
Bénéfice net de base par action ordinaire (en dollars)	0,64 \$	1,76 \$
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	0,62 \$	1,73 \$

i) Au premier trimestre de 2025, un nombre négligeable (nombre négligeable en 2024) d'instruments financiers potentiellement dilutifs ont été exclus du calcul du bénéfice net dilué par action ordinaire en raison de leur effet antidilutif.

Note 7. Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

(en millions de dollars)	12 semaines closes les	
	22 mars 2025	23 mars 2024
Variation au titre des éléments suivants :		
Créances	31 \$	92 \$
Charges payées d'avance et autres actifs	(71)	(128)
Stocks	29	(121)
Fournisseurs et autres passifs	(734)	(506)
Autres	(2)	(10)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(747) \$	(673) \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

Note 8. Créances sur cartes de crédit

Les composantes des créances sur cartes de crédit se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	22 mars 2025	Aux	
		23 mars 2024	31 déc. 2024
Créances sur cartes de crédit, montant brut	4 068 \$	4 111 \$	4 493 \$
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	(271)	(265)	(263)
Créances sur cartes de crédit	3 797 \$	3 846 \$	4 230 \$
Créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes :			
Créances titrisées auprès de Fiducie cartes de crédit Eagle (note 10)	1 450 \$	1 350 \$	1 450 \$
Créances titrisées auprès d'autres fiducies de titrisation indépendantes	500	450	800
Total des créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes	1 950 \$	1 800 \$	2 250 \$

Loblaw, par l'intermédiaire de la Banque le Choix du Président (la « Banque PC »), participe à divers programmes de titrisation qui constituent une source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. La Banque PC maintient et surveille une participation en copropriété dans des créances sur cartes de crédit auprès de fiducies de titrisation indépendantes, notamment Fiducie cartes de crédit Eagle (« Eagle ») et d'autres fiducies de titrisation indépendantes, selon ses besoins en matière de financement.

Le passif connexe d'Eagle est comptabilisé dans la dette à long terme. Les passifs connexes liés aux créances sur cartes de crédit titrisées auprès des autres fiducies de titrisation indépendantes sont comptabilisés dans la dette à court terme.

Au premier trimestre de 2025, Eagle a déposé un prospectus préalable de base simplifié qui permet l'émission de billets d'au plus 1,5 milliard de dollars sur 25 mois.

Le total du passif brut éventuel lié aux lettres de crédit émises en faveur des autres fiducies de titrisation indépendantes s'établissait à 45 millions de dollars au 22 mars 2025 (41 millions de dollars au 23 mars 2024 et 72 millions de dollars au 31 décembre 2024), ce qui représente 9 % (9 % au 23 mars 2024 et 9 % au 31 décembre 2024) des créances sur cartes de crédit titrisées.

Dans le cadre de ses programmes de titrisation, la Banque PC est tenue de maintenir en tout temps un solde de son portefeuille de créances sur cartes de crédit équivalant à au moins 107 % du passif titrisé en cours. Elle se conformait à cette exigence à la clôture du premier trimestre de 2025 et s'y est conformée tout au long du trimestre.

Note 9. Actifs détenus en vue de la vente et cessions

Les composantes des actifs détenus en vue de la vente, déduction faite des transactions intragroupe, se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	22 mars 2025	Aux	
		23 mars 2024	31 déc. 2024
Loblaw ^{i), ii)}	42 \$	15 \$	43 \$
Propriétés de Choix ⁱⁱⁱ⁾	—	—	19
Actifs détenus en vue de la vente	42 \$	15 \$	62 \$

i) Au premier trimestre de 2025, Loblaw a cédé un immeuble compris dans les actifs détenus en vue de la vente pour un produit de 19 millions de dollars et a comptabilisé un profit net de 14 millions de dollars.

ii) Au quatrième trimestre de 2024, Loblaw a conclu un tiers un accord visant la vente de toutes les actions de son entreprise Wellwise de Shoppers^{MD} (« Wellwise ») pour un produit en trésorerie. La vente a été conclue au cours du premier trimestre de 2025, et Loblaw a comptabilisé, dans les frais de vente et charges générales et administratives, un profit de 5 millions de dollars, déduction faite des frais connexes.

iii) Au premier trimestre de 2025, Propriétés de Choix a cédé les immeubles qui étaient inclus dans les actifs détenus en vue de la vente.

Note 10. Dette à long terme

Le tableau suivant présente les composantes de la dette à long terme :

(en millions de dollars)	22 mars 2025	Aux	
		23 mars 2024	31 déc. 2024
Débetures	10 555 \$	10 608 \$	10 606 \$
Dette à long terme garantie par une hypothèque	1 293	920	1 300
Emprunts pour la construction	5	105	5
Certificats de placement garanti	1 495	1 643	1 477
Fiducies de titrisation indépendantes (note 8)	1 450	1 350	1 450
Fiducies de financement indépendantes	600	563	590
Facilités de crédit engagées	454	35	—
Coûts de transaction et autres	(49)	(40)	(44)
Total de la dette à long terme	15 803 \$	15 184 \$	15 384 \$
Tranche échéant à moins d'un an de la dette à long terme	(967)	(2 430)	(1 313)
Dette à long terme	14 836 \$	12 754 \$	14 071 \$

La société, Loblaw et Propriétés de Choix sont tenues de respecter certaines clauses restrictives de nature financière au titre de divers instruments d'emprunt. La société, Loblaw et Propriétés de Choix respectaient ces clauses restrictives de nature financière à la clôture du premier trimestre de 2025 et les ont respectées tout au long du trimestre.

DÉBENTURES Le tableau qui suit présente un résumé des débetures émises pour les périodes closes indiquées :

(en millions de dollars)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	12 semaines closes les	
			22 mars 2025	23 mars 2024
			Montant en capital	Montant en capital
Billets non garantis de premier rang de Loblaw	5,12 %	4 mars 2054	— \$	400 \$
Débetures non garanties de premier rang de Propriétés de Choix – Série V	4,29 %	16 janvier 2030	300	—
Total des débetures émises			300 \$	400 \$

Le tableau qui suit présente un résumé des débetures remboursées pour les périodes closes indiquées :

(en millions de dollars)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	12 semaines closes les	
			22 mars 2025	23 mars 2024
			Montant en capital	Montant en capital
Débetures non garanties de premier rang de Propriétés de Choix				
– Série J	3,55 %	10 janvier 2025	350 \$	— \$
– Série D	4,29 %	8 février 2024	—	200
Total des débetures remboursées			350 \$	200 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

FACILITÉS DE CRÉDIT ENGAGÉES Les composantes des lignes de crédit engagées disponibles se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	Date d'échéance	22 mars 2025		Aux 23 mars 2024		31 déc. 2024	
		Disponible	Prélevé	Disponible	Prélevé	Disponible	Prélevé
George Weston ⁱ⁾	14 décembre 2026	350 \$	— \$	350 \$	— \$	350 \$	— \$
Loblaw ⁱⁱ⁾	15 juillet 2027	1 500	454	1 500	—	1 500	—
Propriétés de Choix	13 juin 2029	1 500	—	1 500	35	1 500	—
Total des facilités de crédit engagées		3 350 \$	454 \$	3 350 \$	35 \$	3 350 \$	— \$

- i) Après la clôture du premier trimestre de 2025, la date d'échéance de la facilité de crédit de GWL a été repoussée du 14 décembre 2026 au 27 mars 2028, toutes les autres modalités demeurant essentiellement inchangées.
- ii) Après la clôture du premier trimestre de 2025, la date d'échéance de la facilité de crédit de Loblaw a été repoussée du 15 juillet 2027 au 27 mars 2030, toutes les autres modalités demeurant essentiellement inchangées.

FIDUCIES DE TITRISATION INDÉPENDANTES Après la clôture du premier trimestre de 2025, Eagle a émis des billets à terme de premier rang subordonnés de 300 millions de dollars, échéant le 17 juin 2030 (les « billets de série 2025-1 d'Eagle »). Ces billets portent intérêt à un taux moyen pondéré de 4,02 %. Dans le cadre de cette émission, des contrats à terme sur obligations de 150 millions de dollars ont été réglés, ce qui a donné lieu à une perte liée à la juste valeur de 1 million de dollars avant impôt, qui sera reclassée dans le bénéfice net sur la durée des billets de série 2025-1 d'Eagle. Par conséquent, le taux d'intérêt effectif net sur les billets de série 2025-1 d'Eagle émis est de 4,07 %.

FIDUCIES DE FINANCEMENT INDÉPENDANTES Après la clôture du premier trimestre de 2025, la capacité totale des fiducies de financement indépendantes est passée de 700 millions de dollars à 1 milliard de dollars et la date d'échéance des fiducies a été repoussée du 29 mai 2027 au 27 mars 2028, toutes les autres modalités demeurant essentiellement inchangées.

Note 11. Capital social

CAPITAL SOCIAL ORDINAIRE Le tableau qui suit résume l'activité relative aux actions ordinaires émises et en circulation de la société pour les périodes closes aux dates indiquées :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	12 semaines closes les			
	22 mars 2025		23 mars 2024	
	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire
Émises et en circulation à l'ouverture de la période	130 044 778	2 478 \$	134 546 581	2 511 \$
Émises en vue du règlement d'options sur actions	90 662	11	150 775	17
Rachetées et annulées ⁱ⁾	(796 425)	(18)	(893 505)	(18)
Émises et en circulation à la clôture de la période	129 339 015	2 471 \$	133 803 851	2 510 \$
Actions détenues en fiducie à l'ouverture de la période	(86 627)	(2) \$	(123 895)	(3) \$
Libérées en vue du règlement d'UATI et d'UAR	33 750	1	82 194	2
Actions détenues en fiducie à la clôture de la période	(52 877)	(1) \$	(41 701)	(1) \$
Émises et en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie à la clôture de la période	129 286 138	2 470 \$	133 762 150	2 509 \$
Nombre moyen pondéré en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie (note 6)	129 653 549		134 163 705	

- i) Le nombre d'actions ordinaires rachetées et annulées au 22 mars 2025 ne comprend pas les actions qui pourraient être rachetées après la clôture du trimestre dans le cadre du régime d'achat d'actions automatique (le « RAAA »), comme il est décrit ci-dessous.

PROGRAMME D'OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS Le tableau qui suit présente un résumé des activités de la société aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	12 semaines closes les	
	22 mars 2025	23 mars 2024
Rachetées et annulées (nombre d'actions)	796 425	893 505
Contrepartie en trésorerie payée ⁱ⁾	(174) \$	(145) \$
Prime comptabilisée en charges dans les résultats non distribués ⁱⁱ⁾	208 \$	172 \$
Diminution du capital social ⁱⁱⁱ⁾	18 \$	18 \$

- i) Les montants inscrits pour le premier trimestre de 2025 tiennent compte d'un ajustement en trésorerie net d'un montant de 7 millions de dollars (13 millions de dollars en 2024) apporté au titre du calendrier relativement aux actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.
- ii) Comprend un montant de 119 millions de dollars (148 millions de dollars en 2024) lié au RAAA, comme il est décrit ci-dessous.
- iii) Comprend un montant de 11 millions de dollars (17 millions de dollars en 2024) lié au RAAA, comme il est décrit ci-dessous.

Au deuxième trimestre de 2024, GWL a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat, à la Bourse de Toronto (la « TSX ») ou par l'intermédiaire d'autres systèmes de négociation, d'au plus 6 646 057 de ses actions ordinaires, représentant environ 5 % des actions ordinaires émises et en circulation.

Conformément à l'exemption initialement accordée par la TSX en 2023, Wittington, l'actionnaire possédant le contrôle de la société, est autorisé à participer à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités dans une proportion fixe égale à 50 % de la quote-part revenant à Wittington des actions ordinaires émises et en circulation de la société. Les rachats d'actions ordinaires auprès de Wittington seront effectués dans le cadre de la séance de bourse spéciale de la TSX conformément à un régime de cession de titres automatique convenu entre le courtier de la société, la société et Wittington. Le nombre d'actions ordinaires achetées auprès de Wittington sera retranché du nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être achetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Au cours du premier trimestre de 2025, 796 425 actions ordinaires (893 505 actions ordinaires en 2024) ont été rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités pour une contrepartie totale de 181 millions de dollars (158 millions de dollars en 2024), y compris 234 146 actions ordinaires (258 227 actions ordinaires en 2024) rachetées auprès de Wittington pour une contrepartie totale de 53 millions de dollars (46 millions de dollars en 2024).

De temps à autre, la société participe à un RAAA avec un courtier afin de faciliter le rachat de ses actions ordinaires dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Pendant la période de validité du RAAA, le courtier de la société peut acheter des actions ordinaires à des moments où la société ne serait pas active sur les marchés. Au 22 mars 2025, une obligation de rachat d'actions de 130 millions de dollars (165 millions de dollars en 2024) a été comptabilisée en vertu du RAAA dans les fournisseurs et autres passifs.

Au 22 mars 2025, 3 608 639 actions ordinaires ont été rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la société.

DIVIDENDES Le tableau qui suit présente un résumé des dividendes en trésorerie de la société qui ont été déclarés pour les périodes closes aux dates indiquées :

(en dollars)	12 semaines closes les	
	22 mars 2025	23 mars 2024
Dividendes déclarés par action ⁱ⁾ :		
Ordinaire	0,820 \$	0,713 \$
Privilégiée :		
Série I	0,3625 \$	0,3625 \$
Série III	0,3250 \$	0,3250 \$
Série IV	0,3250 \$	0,3250 \$
Série V	0,296875 \$	0,296875 \$

- i) Les dividendes déclarés sur les actions ordinaires et les actions privilégiées de série III, de série IV et de série V au premier trimestre de 2025 étaient payables le 1^{er} avril 2025. Les dividendes déclarés sur les actions privilégiées de série I au premier trimestre de 2025 étaient payables le 15 mars 2025.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

Le tableau suivant présente un résumé des dividendes en trésorerie de la société qui ont été déclarés après la clôture du premier trimestre de 2025 :

(en dollars)	
Dividendes déclarés par action ⁱ⁾ : – Ordinaire	0,8938 \$
– Privilégiée :	
Série I	0,3625 \$
Série III	0,3250 \$
Série IV	0,3250 \$
Série V	0,296875 \$

- i) Les dividendes déclarés sur les actions ordinaires et les actions privilégiées de série III, de série IV et de série V au deuxième trimestre de 2025 sont payables le 1^{er} juillet 2025. Les dividendes déclarés sur les actions privilégiées de série I au deuxième trimestre de 2025 sont payables le 15 juin 2025.

Note 12. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme

Le coût net comptabilisé dans le bénéfice avant impôt sur le résultat au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme de la société au cours des périodes se présente comme suit :

(en millions de dollars)	12 semaines closes les	
	22 mars 2025	23 mars 2024
Coût des services rendus au cours de la période		
Charges au titre des avantages postérieurs à l'emploi ⁱ⁾	39 \$	39 \$
Charges au titre des autres avantages du personnel à long terme ⁱⁱ⁾	9	9
(Produit) coût financier net des obligations nettes au titre des régimes à prestations définies (note 4)	(1)	1
Total du coût des prestations définies des avantages postérieurs à l'emploi	47 \$	49 \$

- i) Comprend les coûts liés aux régimes à prestations définies, aux régimes de retraite à cotisations définies et aux régimes de retraite multi-employeurs de la société auxquels elle cotise.
- ii) Comprend les coûts liés aux régimes d'invalidité à long terme de la société.

Le tableau qui suit présente les (pertes actuarielles) gains actuariels, déduction faite des recouvrements d'impôt sur le résultat, comptabilisés au titre des régimes à prestations définies dans les autres éléments du résultat global au cours des périodes :

(en millions de dollars)	12 semaines closes les	
	22 mars 2025	23 mars 2024
(Perte sur les) rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières	(13) \$	23 \$
Gains actuariels découlant des modifications apportées aux hypothèses financières	—	67
Variation du passif résultant du plafonnement des actifs	(34)	(141)
Total des pertes actuarielles nettes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global avant impôt	(47) \$	(51) \$
Recouvrements d'impôt sur le résultat liés aux pertes actuarielles	13	14
Pertes actuarielles, déduction faite des recouvrements d'impôt sur le résultat	(34) \$	(37) \$

Le tableau qui suit présente les actifs et passifs au titre des régimes à prestations définies et des régimes d'invalidité à long terme au cours des périodes :

(en millions de dollars)	22 mars 2025	Aux	
		23 mars 2024	31 déc. 2024
Autres actifs			
Montant net de l'actif au titre des prestations constituées	316 \$	270 \$	370 \$
Autres passifs			
Montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies	273 \$	303 \$	271 \$
Obligation au titre des autres avantages du personnel à long terme	136 \$	130 \$	134 \$

Note 13. Instruments financiers

Le tableau qui suit présente la juste valeur et la hiérarchie des justes valeurs pour les instruments financiers de la société, à l'exclusion de ceux qui sont classés comme étant au coût amorti et qui sont par nature à court terme, et de certains autres actifs dont la valeur comptable se rapproche de leur juste valeur. Les valeurs comptables des instruments financiers de la société se rapprochent de leur juste valeur, à l'exception de celle de la dette à long terme.

(en millions de dollars)	22 mars 2025				23 mars 2024				31 déc. 2024			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers												
Coût amorti :												
Prêts hypothécaires, prêts et billets à recevoir ⁱ⁾	— \$	— \$	228 \$	228 \$	— \$	— \$	205 \$	205 \$	— \$	— \$	260 \$	260 \$
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :												
Titres à long terme ⁱ⁾	90	—	—	90	202	—	—	202	120	—	—	120
Dérivés inclus dans les charges payées d'avance et autres actifs	—	—	—	—	—	4	—	4	—	1	—	1
Juste valeur par le biais du résultat net :												
Dépôts de garantie	39	—	—	39	36	—	—	36	38	—	—	38
Prêts hypothécaires, prêts et billets à recevoir ⁱ⁾	—	—	50	50	—	—	141	141	—	—	163	163
Placements dans des titres immobiliers ⁱ⁾	—	194	—	194	—	209	—	209	—	203	—	203
Certains autres actifs ⁱ⁾	—	15	134	149	—	17	94	111	—	15	134	149
Dérivés inclus dans les charges payées d'avance et autres actifs	—	9	—	9	—	13	—	13	—	11	—	11
Passifs financiers												
Coût amorti :												
Dette à long terme	—	9 237	6 773	16 010	—	8 980	6 310	15 290	—	9 216	6 811	16 027
Participation des pharmaciens propriétaires	—	—	351	351	—	—	393	393	—	—	255	255
Certains autres passifs ^{i), ii)}	—	—	816	816	—	—	811	811	—	—	813	813
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :												
Dérivés inclus dans les fournisseurs et autres passifs	—	4	25	29	—	—	7	7	—	—	16	16
Juste valeur par le biais du résultat net :												
Passif lié aux parts de fiducie	3 878	—	—	3 878	3 820	—	—	3 820	3 715	—	—	3 715
Dérivés inclus dans les fournisseurs et autres passifs	—	3	2	5	1	—	1	2	—	2	6	8

i) Inscrits aux bilans consolidés résumés sous le poste « Autres actifs » ou « Autres passifs ».

ii) Certains autres passifs se rapportent principalement aux passifs financiers liés aux immeubles qui ne répondaient pas aux critères de vente.

Aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours des périodes présentées.

Au premier trimestre de 2025, une perte de 1 million de dollars (profit de 3 millions de dollars en 2024) sur les instruments financiers désignés comme étant au coût amorti a été comptabilisée dans le résultat d'exploitation. De plus, une perte nette de 167 millions de dollars (profit net de 37 millions de dollars en 2024) a été comptabilisée dans le bénéfice avant impôt sur le résultat au titre des instruments financiers devant être classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

Placement dans des titres immobiliers Le placement de Propriétés de Choix dans des parts de catégorie B d'Allied Properties Real Estate Investment Trust (« Allied ») est comptabilisé à sa juste valeur selon le cours de marché des parts cotées en bourse d'Allied. Au premier trimestre de 2025, une perte liée à la juste valeur de 9 millions de dollars (30 millions de dollars en 2024) a été comptabilisée dans les frais de vente et charges générales et administratives.

Autres dérivés La société a recours à des contrats à terme sur obligations, à des swaps de taux d'intérêt et à des contrats de change à terme pour atténuer l'incidence des hausses des taux d'intérêt et pour gérer le risque prévu lié aux taux de change dans le cadre de ses activités sous-jacentes et de ses achats prévus d'immobilisations corporelles. Elle a également recours à des swaps, à des contrats à terme normalisés, à des contrats d'options et à des contrats à terme de gré à gré pour gérer le risque prévu lié aux fluctuations des prix des marchandises et des cours de change dans le cadre de ses activités sous-jacentes. Les tableaux qui suivent présentent un résumé des justes valeurs comptabilisées aux bilans consolidés résumés intermédiaires non audités et des profits (pertes) nets réalisés et latents, avant l'impôt sur le résultat, liés aux autres dérivés de la société :

	22 mars 2025		
	12 semaines closes		
(en millions de dollars)	Juste valeur des actifs (passifs) nets	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation
Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie			
Contrats de change à terme ⁱ⁾	(2) \$	(3) \$	— \$
Contrats à terme sur obligations ⁱⁱ⁾	(2)	(2)	—
Swaps de taux d'intérêt ⁱⁱⁱ⁾	2	(2)	—
Couverture des prix de l'énergie ^{iv)}	(25)	(10)	—
Total des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(27) \$	(17) \$	— \$
Dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle			
Contrats de change et autres contrats à terme	4 \$	— \$	— \$
Autres dérivés non financiers	(2)	—	4
Total des dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle	2 \$	— \$	4 \$
Total des dérivés	(25) \$	(17) \$	4 \$

- i) La Banque PC a recours à des contrats de change à terme, d'une valeur notionnelle de 25 millions de dollars américains, pour gérer le risque de change lié à certains montants à payer en dollars américains. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les charges payées d'avance et autres actifs. Au cours du premier trimestre de 2025, Loblaw a conclu un contrat de change à terme d'une valeur notionnelle de 315 millions de dollars américains pour couvrir son exposition au risque de change sur certains emprunts libellés en dollars américains. La juste valeur du dérivé est prise en compte dans les fournisseurs et autres passifs.
- ii) Loblaw a recours à des contrats à terme sur obligations pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux émissions futures de titres de créance. La valeur notionnelle des contrats à terme sur obligations de la Banque PC est de 250 millions de dollars. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les fournisseurs et autres passifs.
- iii) Propriétés de Choix a recours à des swaps de taux d'intérêt, d'une valeur notionnelle de 76 millions de dollars à titre d'actifs dérivés et d'une valeur notionnelle de 75 millions de dollars à titre de passifs dérivés, pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux emprunts hypothécaires à taux variable. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les autres actifs et les autres passifs.
- iv) En 2023, Loblaw a conclu un accord de 20 ans afin de couvrir les prix de l'énergie sur ses achats en Alberta à compter du 1^{er} janvier 2025. La couverture a une valeur notionnelle de 223 millions de dollars. La juste valeur du dérivé est prise en compte dans les autres passifs.

(en millions de dollars)	Juste valeur des actifs (passifs) nets	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation
Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie			
Contrats de change à terme ⁱ⁾	3 \$	— \$	— \$
Contrats à terme sur obligations ⁱⁱ⁾	—	1	(1)
Swaps de taux d'intérêt ⁱⁱⁱ⁾	11	3	—
Couverture des prix de l'énergie ^{iv)}	(7)	(7)	1
Total des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	7 \$	(3) \$	— \$
Dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle			
Contrats de change et autres contrats à terme	3 \$	— \$	9 \$
Autres dérivés non financiers	(1)	—	4
Total des dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle	2 \$	— \$	13 \$
Total des dérivés	9 \$	(3) \$	13 \$

- i) La Banque PC a recours à des contrats de change à terme, d'une valeur notionnelle de 16 millions de dollars américains, pour gérer le risque de change lié à certains montants à payer en dollars américains. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les charges payées d'avance et autres actifs.
- ii) Loblaw a recours à des contrats à terme sur obligations pour gérer son risque de taux d'intérêt lié aux émissions futures de titres de créance. La valeur notionnelle des contrats à terme sur obligations de la Banque PC est de 300 millions de dollars. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les charges payées d'avance et autres actifs ainsi que dans les fournisseurs et autres passifs.
- iii) La Banque PC a recours à des swaps de taux d'intérêt, d'une valeur notionnelle de 180 millions de dollars, pour atténuer l'incidence des hausses de taux d'intérêt. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les charges payées d'avance et autres actifs. Propriétés de Choix a recours à des swaps de taux d'intérêt à titre d'actifs dérivés, d'une valeur notionnelle de 154 millions de dollars, pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux emprunts hypothécaires à taux variable. Propriétés de Choix a également recours à des swaps de devises, d'une valeur notionnelle de 35 millions de dollars, pour couvrir le risque de change associé au montant équivalent en dollars américains prélevé sur sa facilité de crédit. La juste valeur des dérivés détenus par Propriétés de Choix est prise en compte dans les autres actifs.
- iv) En 2023, Loblaw a conclu un accord de 20 ans afin de couvrir les prix de l'énergie sur ses achats en Alberta à compter du 1^{er} janvier 2025. La couverture a une valeur notionnelle de 223 millions de dollars. La juste valeur du dérivé est prise en compte dans les autres passifs.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

Note 14. Passifs éventuels

Dans le cours normal de ses activités, la société est partie et éventuellement assujettie à des actions et à des procédures en justice. De plus, la société est régulièrement assujettie à des vérifications de la part de diverses autorités fiscales. Par conséquent, il peut arriver à l'occasion que les autorités fiscales ne soient pas en accord avec les positions et les conclusions adoptées par la société dans ses déclarations de revenus, ou que la législation soit modifiée ou que son interprétation vienne à changer, ce qui pourrait donner lieu à des avis de nouvelle cotisation.

Il existe un certain nombre d'incertitudes entourant ces questions, prises isolément ou dans leur ensemble, et, par conséquent, il est possible que l'issue ultime de ces questions puisse nuire considérablement à la réputation de la société, à ses activités, à sa situation financière et à sa performance au cours de périodes futures. À l'heure actuelle, il est impossible de prédire avec certitude l'issue des actions et des procédures en justice de la société. La direction évalue régulièrement sa position quant au caractère adéquat des charges à payer et des provisions liées à ces questions et elle effectue les ajustements nécessaires, le cas échéant.

Ce qui suit décrit les actions en justice importantes de la société :

Shoppers Drug Mart/Pharmaprix s'est vu signifier par le passé une déclaration modifiée relative à un recours collectif, déclaration qui a été déposée auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (la « Cour supérieure ») par des pharmaciens propriétaires titulaires d'une licence (les « pharmaciens propriétaires »), qui réclamaient des dommages-intérêts fondés sur diverses allégations de violation des accords conclus par Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avec les pharmaciens propriétaires. Le recours collectif englobe l'ensemble des pharmaciens propriétaires titulaires d'une licence, actuels et anciens, résidant au Canada, mais ailleurs qu'au Québec, qui étaient parties aux accords que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avait conclus avec ses pharmaciens propriétaires au moyen de formulaires en 2002 et en 2010. Le 9 juillet 2013, la Cour supérieure a confirmé un recours collectif à certaines parties de la poursuite. Un procès de jugement sommaire de l'affaire a eu lieu en décembre 2022 et, le 17 février 2023, la Cour supérieure a rendu sa décision concernant ces requêtes de jugement sommaire (la « décision »). La Cour supérieure a rejeté les demandes des parties demanderesse à l'égard de la majorité des questions, y compris une demande de dommages-intérêts à ce stade de la procédure. La Cour supérieure a également statué que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avait violé l'accord conclu avec ses pharmaciens propriétaires en 2002 en ne leur remettant pas certains montants reçus des fabricants de médicaments génériques. Le 20 mars 2023, les parties demanderesse ont déposé un avis d'appel et, le 4 avril 2023, Loblaw a déposé un avis d'appel incident. Une audience pour les appels a eu lieu les 14 et 15 février 2024. Le 29 août 2024, la Cour d'appel a rejeté l'appel et l'appel incident, à ceci près que l'appel du demandeur a été accepté relativement à la correction du montant que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix a reçu en guise d'indemnités professionnelles au cours de la période visée par le recours collectif. Par conséquent, Loblaw n'a comptabilisé aucun montant au titre du passif éventuel associé à cette poursuite. Loblaw n'estime pas que la résolution ultime de cette affaire aura une incidence défavorable importante sur sa situation financière ou ses perspectives financières.

En 2017, la société et Loblaw ont annoncé avoir pris des mesures en raison de leur rôle dans l'arrangement de fixation des prix de certains produits de boulangerie emballés dans l'ensemble de l'industrie. L'arrangement portait sur la coordination des prix de détail et de gros de certains produits de boulangerie emballés sur une période allant de la fin de 2001 à mars 2015. Aux termes de l'arrangement, les participants augmentaient régulièrement les prix de manière coordonnée. Des poursuites en recours collectif ont été entreprises contre la société et Loblaw ainsi qu'un certain nombre d'autres grands détaillants en alimentation et un autre grossiste de boulangerie. Le 24 juillet 2024, la société et Loblaw ont conclu une entente de règlement contraignante et, le 31 janvier 2025, la société et Loblaw ont conclu un accord de règlement de 500 millions de dollars avec les avocats représentant les consommateurs afin de mettre un terme aux poursuites en recours collectif. La société et Loblaw paieront chacune une part du règlement; la société paiera 247 millions de dollars et Loblaw, 253 millions de dollars. Loblaw recevra un crédit au titre des 96 millions de dollars qu'elle a déjà versés aux consommateurs sous forme de cartes Loblaw, ce qui signifie qu'elle devra verser 157 millions de dollars en trésorerie dans le cadre du règlement. L'accord de règlement est assujéti à l'approbation des tribunaux. Le 3 mars 2025, les fonds du règlement ont été versés dans un compte en fiducie dans lequel ils demeureront jusqu'à ce que les tribunaux décident s'il y a lieu d'approuver le règlement. En décembre 2019, un recours collectif proposé, intenté au nom de distributeurs indépendants, a été entrepris contre la société (le « recours collectif des distributeurs indépendants »). Il est trop tôt pour prédire l'issue du recours collectif des distributeurs indépendants, mais la société n'estime pas que la résolution ultime de cette poursuite aura des incidences défavorables importantes sur sa situation financière ou ses perspectives. Par suite de l'admission de leur participation à l'arrangement de fixation des prix et de leur coopération à l'enquête du Bureau de la concurrence, la société et Loblaw ne feront pas l'objet d'accusations criminelles ou de sanctions pénales. En réponse à ces poursuites en recours collectif, certains grands détaillants en alimentation ont introduit une demande entre défendeurs contre la société et Loblaw, et la société et Loblaw jugent cette demande entre défendeurs sans fondement.

En août 2018, la province de la Colombie-Britannique a déposé un recours collectif contre de nombreux fabricants et distributeurs d'opioïdes, dont Loblaw et ses filiales, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. Le recours porte sur des allégations d'infractions à la *Loi sur la concurrence*, d'assertions frauduleuses et inexactes ainsi que de tromperie et négligence. Il réclame un montant indéterminé de dommages-intérêts au titre des charges engagées par le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires du Canada dans le paiement d'ordonnances d'opioïdes et d'autres coûts de soins de santé liés à la dépendance aux opioïdes au Canada. Le recours contre Les Compagnies Loblaw Limitée a été abandonné au cours du deuxième trimestre de 2021. En mai 2019, deux autres recours collectifs liés aux opioïdes ont été intentés en Ontario

et au Québec contre un important groupe de défendeurs, dont Sanis Health Inc. En février 2022, le demandeur et Sanis Health Inc. ont convenu de régler le recours intenté au Québec pour un montant symbolique, sans admission de responsabilité et dans le but exprès d'éviter les retards, les perturbations et les dépenses associés au litige. Le règlement a été approuvé par le tribunal et est maintenant définitif. Le 12 décembre 2024, l'action intentée en Ontario contre Sanis Health Inc. a été rejetée, avec dépens. En décembre 2019, un autre recours collectif lié aux opioïdes a été intenté en Colombie-Britannique contre un important groupe de défendeurs, dont Sanis Health Inc., Shoppers Drug Mart Inc. et Loblaw. Les allégations formulées dans le recours collectif de la Colombie-Britannique sont similaires aux allégations contre des défendeurs fabricants d'opioïdes formulées dans le recours collectif de la province de la Colombie-Britannique, à la différence que cette réclamation datée de décembre 2019 vise le recouvrement de dommages-intérêts au nom des usagers d'opioïdes directement. En avril 2021, Loblaw, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. ont été notifiées d'un autre recours collectif lié aux opioïdes intenté en Alberta contre plusieurs défendeurs. En février 2025, la société et Loblaws Inc. se sont également vu signifier ce recours collectif. La demande vise à obtenir des dommages-intérêts au nom des municipalités et des gouvernements locaux en ce qui concerne les coûts de sécurité publique, de services sociaux et de justice pénale prétendument engagés en raison de la crise des opioïdes. En septembre 2021, Loblaw, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. ont été notifiées d'un recours collectif intenté en Saskatchewan par la Nation crie de Peter Ballantyne et la bande indienne de Lac La Ronge au nom de l'ensemble des communautés et des gouvernements autochtones, Métis, Premières Nations et Inuits du Canada visant à recouvrer les coûts engagés par ceux-ci en raison de la crise des opioïdes, notamment les coûts de santé, les coûts des services policiers et les coûts sociétaux. En octobre 2024, le recours contre Shoppers Drug Mart Inc. a été abandonné. En janvier 2024, Shoppers Drug Mart Inc. s'est vu signifier un deuxième recours collectif en Saskatchewan, intenté par la bande indienne de Lac La Ronge. L'action est intentée au nom des membres de la bande et vise la réclamation des dommages-intérêts liés aux coûts de réduction de la pollution, au détournement de ressources financières et d'autres ressources, à la réduction de la valeur des terres de réserve et des intérêts dans celles-ci, ainsi qu'à la perte de recettes fiscales. Shoppers Drug Mart Inc. est poursuivie en tant que représentant d'un sous-groupe de défendeurs internationaux constitué de distributeurs d'opioïdes, et Sanis Health Inc. fait partie des fournisseurs visés par le recours collectif. Loblaw estime que ces recours sont sans fondement et elle se défend vigoureusement. Aucune charge à payer ni aucune provision importantes au titre de ces recours ne sont comptabilisées dans les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

En 2022, la Cour de l'impôt du Canada (la « Cour de l'impôt ») a rendu une décision concernant la Banque PC, une filiale de Loblaw. La Cour de l'impôt a statué que la Banque PC n'a pas le droit de réclamer des crédits de taxe sur les intrants théoriques à l'égard de certains paiements qu'elle a versés à Loblaws Inc. relativement à des rachats de points de fidélisation. La Banque PC a ensuite déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale et, en mars 2024, la Cour d'appel fédérale a entendu la cause. Au troisième trimestre de 2024, la Cour d'appel fédérale a rendu sa décision et a annulé la décision de la Cour de l'impôt. Par conséquent, la Banque PC a déduit des charges de 155 millions de dollars, dont une tranche de 111 millions de dollars qui avait été comptabilisée initialement en 2022. De plus, un montant de 10 millions de dollars a été comptabilisé au titre des produits d'intérêts découlant des remboursements d'impôts en trésorerie. Certaines années d'imposition postérieures aux périodes visées par la décision de la Cour d'appel fédérale font toujours l'objet d'un examen par les autorités fiscales.

DISPOSITIONS D'INDEMNISATION De temps à autre, la société conclut des ententes dans le cours normal de ses activités, notamment des ententes de service et d'impartition et des contrats de location dans le cadre d'acquisitions ou de cessions d'entreprises ou d'actifs, et d'autres types d'ententes commerciales. De par leur nature, ces ententes peuvent prévoir des indemnisations à des contreparties. Ces dispositions d'indemnisation peuvent toucher des violations de déclarations ou de garanties ou des réclamations futures à l'égard de certains passifs, notamment en ce qui a trait à des questions fiscales ou environnementales. Ces dispositions d'indemnisation sont de durées variées et peuvent s'échelonner sur une période illimitée. De plus, les modalités de ces dispositions d'indemnisation comportent des montants variés, et certaines dispositions d'indemnisation ne prévoient pas de montant d'indemnisation maximal éventuel. Les montants d'indemnisation dépendent de l'issue d'événements futurs éventuels dont, pour le moment, ni la nature ni la probabilité ne peuvent être prévues. Par conséquent, la société n'est pas en mesure d'estimer de façon raisonnable le total de son passif éventuel maximal relativement aux dispositions d'indemnisation. Par le passé, la société n'a versé aucun montant important au titre de telles dispositions d'indemnisation.

Note 15. Transaction entre parties liées

PROPRIÉTÉS DE CHOIX

Transaction avec Wittington Au premier trimestre de 2025, la contrepartie en trésorerie de 7 millions de dollars au titre de la cession d'un immeuble de commerce de détail inclus dans les actifs détenus en vue de la vente et la contrepartie en trésorerie de 18 millions de dollars au titre de la cession d'un immeuble de commerce de détail détenu dans une coentreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, tous deux situés à Aurora, en Ontario, incluaient des frais payés par Wittington s'élevant respectivement à 1 million de dollars et à 1 million de dollars.

Transaction avec une autre partie liée Au premier trimestre de 2025, un prêt hypothécaire précédemment consenti à une entité dans laquelle Propriétés de Choix détient une participation et les intérêts courus y afférents, d'un montant total de 114 millions de dollars, ont été remboursés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

Note 16. Informations sectorielles

La société compte deux secteurs d'exploitation à présenter : Loblaw et Propriétés de Choix. Le poste « Incidence de la consolidation » tient compte des éliminations, des ajustements intersectoriels et des autres ajustements de consolidation. La trésorerie et les placements à court terme et les autres placements détenus par la société, ainsi que toutes les autres activités à l'échelle de la société qui ne sont pas attribués aux secteurs d'exploitation à présenter, notamment les charges d'intérêts nettes, les activités du siège social et les charges administratives, sont inscrits dans la catégorie « Siège social de GWL ».

Les méthodes comptables adoptées pour les secteurs d'exploitation à présenter sont les mêmes que celles qui sont décrites dans le sommaire des méthodes comptables significatives de la société (voir la note 2). La performance de chaque secteur d'exploitation à présenter est évaluée en fonction du résultat d'exploitation diminué des éléments d'ajustement et avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (le « montant ajusté du BAIIA »). Aucun des secteurs d'exploitation à présenter ne dépend d'un seul client externe.

(en millions de dollars)	12 semaines closes les						23 mars 2024					
	22 mars 2025						23 mars 2024					
	Loblaw	Propriétés de Choix	Total sectoriel	Incidence de la consolidation	Siège social de GWL	Total	Loblaw	Propriétés de Choix	Total sectoriel	Incidence de la consolidation	Siège social de GWL	Total
Produits	14 135 \$	347 \$	14 482 \$	(197) \$	— \$	14 285 \$	13 581 \$	349 \$	13 930 \$	(195) \$	— \$	13 735 \$
Coût des stocks vendus	9 520	—	9 520	—	—	9 520	9 126	9	9 135	—	—	9 135
Frais de vente et charges générales et administratives	3 711	71	3 782	(102)	8	3 688	3 596	133	3 729	(109)	9	3 629
Résultat d'exploitation	904 \$	276 \$	1 180 \$	(95) \$	(8) \$	1 077 \$	859 \$	207 \$	1 066 \$	(86) \$	(9) \$	971 \$
Charges d'intérêts nettes (produits d'intérêts nets) et autres charges financières	198	372	570	(128)	2	444	194	65	259	(43)	(1)	215
Bénéfice avant impôt sur le résultat	706 \$	(96) \$	610 \$	33 \$	(10) \$	633 \$	665 \$	142 \$	807 \$	(43) \$	(8) \$	756 \$
Résultat d'exploitation	904 \$	276 \$	1 180 \$	(95) \$	(8) \$	1 077 \$	859 \$	207 \$	1 066 \$	(86) \$	(9) \$	971 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	705	1	706				690	1	691			
Éléments d'ajustement ⁱ⁾	(20)	(31)	(51)				(7)	33	26			
Montant ajusté du BAIIAⁱ⁾	1 589 \$	246 \$	1 835 \$				1 542 \$	241 \$	1 783 \$			

i) Certains éléments sont exclus du résultat d'exploitation afin de déterminer le montant ajusté du BAIIA :

(en millions de dollars)	12 semaines closes les					
	22 mars 2025			23 mars 2024		
	Loblaw	Propriétés de Choix	Total sectoriel	Loblaw	Propriétés de Choix	Total sectoriel
Ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers	— \$	9 \$	9 \$	— \$	30 \$	30 \$
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	—	(40)	(40)	—	3	3
Profit sur la vente d'immeubles non exploités	(14)	—	(14)	—	—	—
Vente de <i>Wellwise</i>	(5)	—	(5)	—	—	—
Ajustement de la juste valeur des dérivés	(1)	—	(1)	(7)	—	(7)
Éléments d'ajustement	(20) \$	(31) \$	(51) \$	(7) \$	33 \$	26 \$

L'incidence de la consolidation comprend les éléments suivants :

(en millions de dollars)	12 semaines closes les			23 mars 2024		
	22 mars 2025			23 mars 2024		
	Produits	Résultat d'exploitation	Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	Produits	Résultat d'exploitation	Charges d'intérêts nettes et autres charges financières
Élimination des produits locatifs intragroupe	(201) \$	(7) \$	— \$	(198) \$	(14) \$	— \$
Élimination des contrats de location internes	4	(19)	(32)	3	(14)	(28)
Élimination des transactions immobilières intersectorielles	—	(15)	—	—	(30)	—
Comptabilisation des amortissements des immeubles de placement détenus par Propriétés de Choix classés par la société comme des immobilisations corporelles et évalués au coût	—	(17)	—	—	(15)	—
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	—	(37)	1	—	(13)	(1)
Distributions sur les parts échangeables versées par Propriétés de Choix à GWL	—	—	(76)	—	—	(75)
Distributions sur les parts de fiducie versées par Propriétés de Choix, à l'exclusion des montants versés à GWL	—	—	53	—	—	53
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	—	—	163	—	—	(59)
Ajustement de la juste valeur des parts échangeables de Propriétés de Choix	—	—	(237)	—	—	67
Total	(197) \$	(95) \$	(128) \$	(195) \$	(86) \$	(43) \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités

(en millions de dollars)	22 mars 2025	Aux	
		23 mars 2024	31 déc. 2024
Total des actifs			
Loblaw	40 003 \$	38 234 \$	40 880 \$
Propriétés de Choix	17 291	16 875	17 558
Total sectoriel	57 294 \$	55 109 \$	58 438 \$
Siège social de GWL	11 895	12 286	12 376
Incidence de la consolidation	(18 956)	(18 682)	(19 378)
Chiffres consolidés	50 233 \$	48 713 \$	51 436 \$

(en millions de dollars)	12 semaines closes les	
	22 mars 2025	23 mars 2024
Dépenses d'investissement		
Loblaw	246 \$	387 \$
Propriétés de Choix	65	80
Total sectoriel	311 \$	467 \$
Siège social de GWL	—	—
Incidence de la consolidation	(33)	(38)
Chiffres consolidés ⁱ⁾	278 \$	429 \$

- i) Les dépenses d'investissement correspondent à la somme des acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement et des entrées d'immobilisations incorporelles qui sont présentées dans les tableaux consolidés résumés des flux de trésorerie de la société, et des paiements anticipés transférés aux immobilisations corporelles au cours de la période à l'étude.

Note 17. Événement postérieur à la date de clôture

PROPRIÉTÉS DE CHOIX Après la clôture du premier trimestre de 2025, Propriétés de Choix a acquis huit sites d'entreposage industriel extérieur situés au Canada auprès d'un tiers pour un prix d'achat de 158 millions de dollars, exclusion faite des coûts connexes.